



+ ADMINISTRATION, SÉCURITÉ, SANTÉ

Les risques psycho sociaux

Mis en ligne le 19 juillet 2018

Cadre réglementaire

La ville de Livry-Gargan représentée par son Maire Pierre Yves MARTIN a décidé d'enclencher une démarche globale de prévention des risques psycho-sociaux. Cette démarche a été lancée validée le 19 juin 2018 par les membres élus du CHSCT en présence de son président François DIONNET.

Comme l'impose la réglementation (Article L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail), les risques psychosociaux doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques, le plus en amont possible.

De quoi s'agit-il ?

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :

- ▶ du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- ▶ des violences internes commises au sein d'une collectivité par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- ▶ des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à la collectivité (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

Conséquences sur la santé

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Ce qu'il faut retenir

Afin de prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS) dans les services municipaux de Livry-Gargan, la collectivité se mobilise activement autour de ce sujet à forts enjeux.

Dès le mois de juillet, les premiers encadrants seront formés.

Un comité de pilotage sera constitué dès le mois de Septembre 2018 afin d'élaborer un plan d'actions de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS).



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN
☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43